

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Avenue Charles Thielemans, 93**

B – 1150 BRUXELLES

V/Réf : SM/DW-PU/492915-S/2613
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.134/s.546
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Coteau d'Anjou, 17.
Rénovation d'une maison unifamiliale.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Correspondant : M. D. Warnant.)

En réponse à votre lettre du 7 novembre 2013, sous référence, réceptionnée le 8 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande concerne une maison qui se situe dans la zone de protection du Manoir et du parc d'Anjou.

Les travaux prévoient notamment l'aménagement du volume sous toiture, la création de deux chiens assis en façade arrière, la démolition d'une véranda à l'arrière et l'ajout de deux portes fenêtres.

A l'examen des plans, il apparaît que ces interventions n'auront pas d'impact sur le manoir d'Anjou.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande (application stricte du RRU).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger,
MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.